



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/349  
13 mai 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 13 MAI 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR  
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le  
texte d'une lettre datée du 9 mai 1996, qui vous est adressée par M. Mohammed  
Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 9 mai 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

J'ai l'honneur de vous informer que l'aviation militaire des États-Unis et celle du Royaume-Uni continuent de violer l'espace aérien de la République d'Iraq et de se livrer à des actes d'agression et de provocation au-dessus des zones civiles dans le nord et le sud de l'Iraq.

1. Le 26 avril 1996, à 14 heures, un avion américain a largué un engin incendiaire contenant une matière phosphoreuse munie d'un allumeur en vue de mettre le feu aux exploitations agricoles de la région de Karkhouch, dans le nord de l'Iraq.

2. Le 26 avril 1996, à 9 h 30, un appareil américain a largué des tracts séditieux au-dessus du district de Dayr, près de la ville de Bassorah.

3. Le 28 avril 1996, à 8 heures, deux appareils ennemis venant du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien et l'un d'eux a largué des tracts au-dessus de la région de Katiban, tandis que l'autre a fait route en direction de Safwan, dans le gouvernorat de Bassorah.

4. Le même jour, à 8 h 15, un appareil ennemi a largué des tracts séditieux près de la région de Nachwa, dans le gouvernorat de Bassorah.

5. Le même jour, à 8 h 30 et à 10 h 5, quatre hélicoptères venant de l'espace aérien koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien et ont largué des tracts séditieux au-dessus de différents endroits dans le gouvernorat de Bassorah, puis ils sont repartis en direction du Koweït à 180 à l'heure et à 1 000 mètres d'altitude.

6. Le même jour, à 9 h 30, un appareil ennemi venant du Koweït a violé l'espace aérien iraquien près de Jabal Sinam et a largué des tracts séditieux sur l'aéroport international de Bassorah.

7. Le même jour, à 17 heures, un appareil américain venant du Koweït a violé l'espace aérien iraquien et a largué des tracts séditieux au-dessus de la région de Nachwa, dans le gouvernorat de Bassorah.

Je vous demande d'intervenir, conformément aux responsabilités que vous confère la Charte des Nations Unies, auprès des États mentionnés afin de faire cesser ces actes qui menacent la souveraineté et l'intégrité du territoire de la République d'Iraq et qui ne cessent de terroriser la population civile et de provoquer des dégâts aux propriétés publiques et privées, ce qui constitue de graves violations de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Je tiens par ailleurs à réitérer le droit de la République d'Iraq à être indemnisée, conformément au principe de la responsabilité internationale, pour les dommages matériels et moraux que ces actes ont causés au peuple iraquien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF

-----